



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

13 JAN. 2017

2673

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 13 janvier 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances et à Monsieur le Ministre de la Justice concernant les liquidations de sociétés de participations financières (SOPARFI).

Il nous revient que les liquidations de SOPARFI auraient augmenté ces derniers temps.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Messieurs les Ministres peuvent-ils confirmer la tendance à la hausse des liquidations de SOPARFI ?
- Messieurs les Ministres peuvent-ils nous indiquer les projections du gouvernement en termes recettes fiscales supplémentaires engendrées par l'augmentation de l'impôt minimum sur la fortune des SOPARFI au moment du dépôt du projet de loi relatif à la réforme fiscale ? Quel est l'impact des liquidations précitées sur ces projections ?
- Messieurs les Ministres peuvent-ils nous fournir les statistiques mensuelles relatives à ces liquidations pour les 5 dernières années ? Messieurs les Ministres peuvent-ils également nous fournir les créations nettes de SOPARFI par mois pour les 5 dernières années ?
- Messieurs les Ministres peuvent-ils nous indiquer les recettes fiscales engendrées par le secteur des SOPARFI pour les années 2014 à 2016 en distinguant à chaque fois le type d'impôt concerné (impôt sur le revenu des collectivités, impôt sur la fortune, impôt de solidarité etc.) ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Laurent Mosar
Député

Gilles Roth
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 81bx6db8c

Luxembourg, le 10 février 2017

Concerne : Question parlementaire n°2673 du 13 janvier 2017 de Messieurs les Députés Laurent Mosar et Gilles Roth concernant les liquidations de sociétés de participations financières (SOPARFI)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministre des Finances,

Bob KIEFFER

Premier Conseiller de Gouvernement
Coordinateur général

Réponse conjointe de Monsieur Pierre GRAMEGNA, Ministre des Finances, et de Monsieur Félix BRAZ, Ministre de la Justice, à la question parlementaire n°2673 du 13 janvier 2017 de Messieurs les Députés Laurent Mosar et Gilles Roth concernant les liquidations de sociétés de participations financières (SOPARFI)

Par leur question parlementaire du 13 janvier 2017, les honorables Députés demandent des informations statistiques sur les sociétés de participations financières (« SOPARFI »). Selon les informations des honorables Députés, les liquidations de SOPARFI auraient augmenté ces derniers temps.

A ce sujet, il convient de rappeler que les SOPARFI ne constituent pas une forme particulière de société commerciale, mais des sociétés pouvant revêtir diverses formes juridiques (notamment société anonyme et société à responsabilité limitée). Partant, il n'est pas possible de fournir à ce stade avec une précision suffisante les éléments demandés par les honorables Députés.

Pour autant, sur base des données disponibles, il est possible de confirmer une certaine accélération du nombre des dissolutions ou liquidations dans la catégorie des sociétés dont relèvent les SOPARFI, avec une progression de l'ordre de 358 unités entre 2014 et 2015, contre 195 entre 2013 et 2014, et 189 entre 2013 et 2012. Quant au nombre des créations, on constate également une tendance baissière depuis 2015. Pour autant, des analyses plus poussées seront nécessaires pour en établir l'ampleur exacte et l'impact éventuel au niveau de l'évolution des recettes fiscales correspondantes.